



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail du transport des denrées périssables****Quatre-vingt-unième session**Genève, 29 octobre-1^{er} novembre 2024

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire

État et mise en œuvre de l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins**spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP) :****Échange d'informations entre les Parties en vertu de l'Article 6 de l'ATP****Réponses au questionnaire sur la mise en œuvre de l'ATP*****Note du secrétariat****Introduction**

1. À sa quatre-vingtième session, en 2023, le Groupe de travail du transport des denrées périssables a remercié les 23 pays qui avaient fourni des renseignements en réponse au questionnaire sur la mise en œuvre de l'ATP en 2022 et a souligné que toutes les Parties contractantes étaient tenues de le faire car il s'agissait d'un moyen d'harmoniser l'application de l'ATP.
2. Le secrétariat a prié tous les pays représentés au Groupe de travail de répondre au questionnaire en communiquant leurs données pour 2023. Les données reçues de 23 pays sont présentées dans les tableaux ci-après.
3. Des informations sur le nombre de contrôles effectués et d'infractions relevées en 2023 ont été communiquées par 13 pays : Belgique, Bosnie-Herzégovine, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Lettonie, Pologne, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie et Türkiye (voir le tableau 1 ci-après).

* Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports.



Tableau 1
Nombre de contrôles effectués et d'infractions relevées en 2023

Pays	BE	BiH	CZ	FIN	FRA	GR	IT	LV	POL	SK	SLV	SP	TKY
Nombre de contrôles routiers ATP	3 201	166	1 680	206	362	2 739	*	235	6 836	205	19	1 425	388
Nombre de contrôles ferroviaires ATP	0	0	0	0	0	0	*	0	0	0	0	0	0
Nombre d'infractions liées aux documents – Véhicules domestiques/étrangers	0/137		1/5	3/4	4/0	8/7	7/*	3/3	26/147	0/0	0/0	1 190/20	0
Nombre d'infractions liées au dispositif thermique – Véhicules domestiques/étrangers	0/0		2/0	*/*	0/0	0/0	39/*	12/1	0/0	5/0	0/0	0/0	0
Nombre d'infractions liées à la caisse – Véhicules domestiques/étrangers	0/0		0/0	1/*	0/0	0/0	77/5	1/4	0/0	0/0	0/0	0/0	0
Autres infractions – Véhicules domestiques/étrangers	0/0		0/0	*/*	0/0	0/0	3/2	0/0	0/0	0/0	3/6	62/0	0
Nombre total d'infractions Véhicules domestiques/étrangers	0/137	0	3/5	4/4	4/0	8/7	126/7	16/8	26/147	5/0	3/6	1 252/20	0
Pourcentage d'engins défectueux	<1	*	1	3,9	11,2	*	*	10,2	*	2,44	47	4,87	0

Notes :

* Renseignements non disponibles.

** Aux Pays-Bas, les contrôles routiers relatifs à la conformité du transport sont effectués par l'Autorité de la sécurité des aliments et des produits de consommation des Pays-Bas. Cet organisme effectue des contrôles dans les abattoirs et les centres de distribution de denrées alimentaires, et la surveillance du transport en fait partie intégrante. Les rapports ne portent pas spécifiquement sur les transports et aucune information détaillée n'est disponible.

Lors des contrôles effectués en vue de la délivrance des attestations ATP, plusieurs manquements ont été constatés et rectifiés avant la délivrance de l'attestation. Cela a concerné les documents dans 23 cas, le dispositif thermique dans 11 cas et la caisse (dommages, joints, etc.) dans 196 cas. Il convient de noter que plusieurs constats peuvent porter sur le même engin.

Le nombre d'engins qui sont soumis à une nouvelle certification et qui ne peuvent plus obtenir une attestation est très faible (ils disparaissent et aucun chiffre exact n'est disponible à ce sujet). Il est supposé qu'un contrôle préalable est effectué par les opérateurs avant la soumission au contrôle.

Si l'on ne tient pas compte des doubles constats sur les 230 cas concernés, cela représente jusqu'à 17 % du nombre total d'attestations ATP délivrées.

*** Au Danemark, les contrôles ATP sont effectués dans le cadre du contrôle alimentaire général, de sorte que les chiffres relatifs aux contrôles ATP ne peuvent être qu'extrapolés.

4. Le secrétariat a reçu les renseignements suivants de la Bulgarie :

« L'Agence bulgare pour la sécurité sanitaire des aliments est désignée par la Mission permanente de la République de Bulgarie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève comme l'autorité compétente auprès de la Commission économique pour l'Europe pour ce qui concerne l'ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE DENRÉES PÉRISSABLES ET AUX ENGINS SPÉCIAUX À UTILISER POUR CES TRANSPORTS (ATP). Aucune station d'essai ATP n'a été construite en République de Bulgarie. La République de Bulgarie reconnaît les attestations ATP délivrées par les stations d'essai d'autres autorités compétentes qui sont officiellement désignées et mentionnées dans l'ATP.

En tant qu'autorité compétente en matière de sécurité sanitaire des aliments, l'Agence ne mène pas d'activités de contrôle relatives à l'application de l'ATP. Nous n'avons donc pas pu répondre aux questions dans lesquelles il est demandé de fournir des données relatives à l'application de l'ATP. ».

5. Des renseignements complémentaires concernant le nombre d'attestations délivrées en 2022 ont été communiqués par 22 pays : Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Italie, Lettonie, Norvège, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie et Türkiye (voir le tableau 2 ci-après).

Tableau 2

Renseignements complémentaires concernant la conformité à l'ATP : nombre d'attestations délivrées en 2023

<i>Pays</i>	<i>BELA</i>	<i>BE</i>	<i>BiH</i>	<i>CRO</i>	<i>CZ</i>	<i>DK</i>	<i>FIN</i>	<i>FRA</i>	<i>GR</i>	<i>IT</i>	<i>LV</i>
1 ^{re} attestation (nouveaux engins seulement)	276	426	49	71	404	1 076	619	15 042	65	8 650	24
2 ^e attestation (contrôle)	143	289	47	100	1 680	255	380	12 527	202	4 911	96
2 ^e attestation (coefficient K)		0	25	80	10		0	62	8	4 133	28
3 ^e attestation (contrôle)	234	141	24	45	**		201	2 992	54	5 071	67
3 ^e attestation (coefficient K)		0	21	0	**		0	21	0	3 996	12
4 ^e attestation (contrôle)	157	8		0	**		50	27	16	4 374	8
4 ^e attestation (coefficient K)		0		0	**		1	269	0	1 884	0
5 ^e attestation (contrôle)	75	0		0	**		33	0	9		0
5 ^e attestation (coefficient K)		0		0	**		0	67		3 250	0
Total	910	864	166	286	2 094	1 331	1 284	32 982	354	36 369	235
Duplicata délivrés	25	5		0	4	40	*	494		450	17

* Les attestations désignées comme « duplicata » ne sont pas délivrées en Finlande. À la place, de nouvelles attestations sont délivrées pour remplacer celles qui ont été perdues ou invalidées. Le nombre de ces attestations était de 19 en 2023, et ce nombre est inclus dans les chiffres du tableau.

** Renseignements non disponibles.

Tableau 2 (suite)

<i>Pays</i>	<i>NL</i>	<i>NW</i>	<i>POL</i>	<i>POR</i>	<i>SK</i>	<i>SLV</i>	<i>SP</i>	<i>SW</i>	<i>TKY</i>	<i>UK</i>	<i>USA</i>
1 ^{re} attestation (nouveaux engins seulement)	430	327	3 621	621	580	123	12 698	785	1 602	1 767	0
2 ^e attestation (contrôle)	710	8	1 778	903	0	277	10 541	69	319	181	0
2 ^e attestation (coefficient K)	0		1		0	0	5		0	0	0
3 ^e attestation (contrôle)	202		2 726	509	0	115	7 155	27	0	54	0
3 ^e attestation (coefficient K)	0		2		0	0	10		0	0	0
4 ^e attestation (contrôle)	47		2 449		0	77	4 417	14	0	16	0
4 ^e attestation (coefficient K)	0		2		0	0	161		0	0	0
5 ^e attestation (contrôle)	0		1 086		0	59	4 517		0	8	0
5 ^e attestation (coefficient K)	0		3		0	0	1 887		0	0	0
Total	1 382	335	11 668	2 284	580	641	41 425	895	1 931	2 026	0
Duplicata délivrés	0		74	15	0	5	216		66	0	0

** Renseignements non disponibles.